

Commune :
CLEDER (030)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2334 E

Document vérifié et numéroté le 04/03/2025
APTGC Morlaix

Par M. DANIELOU DAVID
TECHNICIEN GEOMETRE
Signé

SDIF de BREST
Pôle Topographique et Gestion Cadastre
1 square Marc Sangnier
BP 90167
29803 Brest cedex 9
Téléphone : 02 98 80 89 22

ptgc.finistere.brest@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.

A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

Section :

ID : 029-212900302-20250327-CM20250382-DE

Quête du plan : Plan régulier avant

20/03/1980

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 04/03/2025

Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par AT OUEST (2)

Réf. : SP8523

Le 17/06/2025

